

**MUSEES ROYAUX D'ART ET  
D'HISTOIRE**  
**Madame A. CAHEN-DELHAYE**  
**Conservateur en Chef – f.f.**  
Parc du Cinquantenaire, 10

**B – 1000 BRUXELLES**

V/Réf. : 04/58670  
N/Réf. : AVL/ah/BXL-2.1729/s.351  
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame la Conservateur en Chef,

Concerne : BRUXELLES – Parc du Cinquantenaire : Musées Royaux d'Art et d'Histoire.  
Nouveaux aménagements muséologiques du circuit du cloître.

En réponse à votre courrier du 23 juillet 2004 sous référence, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 4 août 2004 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

1. Aménagement des deux grandes ailes du cloître (espaces 1 et 5)

Pour rappel, dans son avis du 18 février 2004, la CRMS n'a pas souscrit à l'installation des vitrines suspendues prévues. Celles-ci étaient en effet arrimées par le biais d'un système de câbles triangulés assez complexe qui trouvait ses points d'ancrage dans les arêtes des voûtes formant le plafond.

Les auteurs de projet ont procédé à des modifications et abandonnent le système de vitrines suspendues et de câbles entrecroisés arrimés aux voûtes. Ce système est ici remplacé par des armatures métalliques verticales destinées à porter les tables et les faux plafonds, sans que cette modification structurelle déterminante n'ait pourtant conduit les auteurs de projet à revoir leur concept en conséquence. La CRMS ne s'oppose pas à la nouvelle proposition, puisqu'elle n'exige plus d'altérer matériellement les voûtes protégées. Cependant, elle estime que l'adaptation du projet ne constitue pas une amélioration de la perception, de la lisibilité et de la qualité générale de ces espaces. Les tables d'exposition sont moins nombreuses mais plus longues : l'augmentation de leur encombrement spatial et le manque de flexibilité de ces aménagements compliquera d'autant la déambulation du visiteur. La Commission rappelle qu'il s'agit bien de mettre en valeur les œuvres présentées et non les présentoirs. Elle s'interroge également la présence de lampes sous les voûtes devant chaque niche.

## 2. Espaces 2 et 4 (angles)

La CRMS estime que les vitrines destinées à la collection d'étain tiennent peu compte de la structure et de la qualité de l'espace.

## 3. Chapelle dite de 'Nassau' (espace 3)

Outre une grande table pour les objets de dinanderie, le concept muséologique prévoit des tablettes de présentation qui enserrant les socles des colonnes. La CRMS s'oppose à ce projet. Elle estime qu'il convient de ne pas altérer la visibilité des colonnes et de les laisser dégagées : elles constituent un élément structurel et architectural essentiel de la chapelle. Il convient également de ne pas fixer les dispositifs d'éclairage sur les colonnes elles-mêmes. De manière générale, la CRMS plaide pour le maintien total de la qualité spatiale de la chapelle. Elle rappelle que d'importants travaux y ont été effectués il y a une dizaine d'années dans le but de restituer la présentation muséologique d'origine (un siècle auparavant) et s'interroge sur ce qui motive aujourd'hui un changement parti aussi radical.

Les chapiteaux en bois seraient démontés. Ces chapiteaux ont-ils été montés dans les années 1950 pour cacher l'armature de l'éclairage? Avant de se prononcer sur cette intervention, la CRMS souhaite être davantage renseignée. Elle demande aussi plus de renseignements sur l'éclairage du jubé de la chapelle.

## 4. Luminaires

En outre, on peut voir sur les plans une multiplication des éclairages dans le couloir des sculptures sur pierre et dans celui de la dinanderie. La situation existante n'est toutefois pas renseignée.

En conclusion, la CRMS demande de poursuivre l'étude en tenant compte des remarques formulées ci-dessus, en particulier pour la zone de la chapelle dite de 'Nassau'.

Veillez agréer, Madame la Conservateur en Chef, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. STEGEN  
Vice-Président

Copie à : A.A.T.L. – D.U. ; A.A.T.L. – D.M.S. (Cécilia Paredes).